

Déménagement des agents de la DGAL au sein du site de Vaugirard

Contacts

- Pilotage du projet: SDLP
- Mise en oeuvre: SDLP, DSS, prestataire Organidem
- Contact SDLP: Philippe GIGOU, adjoint au SDLP,
- Contact DSS: Sébastien Faugère, adjoint à la DSS, Odile-Anne Nicolet, cheffe du BMS

Rappel des orientations arbitrées

- Maintien du CGAAER de la DGAL, des services techniques (BARA et BSMB) et de la FSU sur le site de Vaugirard
- ASMA, Alliance du Trèfle, FVI et AMOMA : discussions en cours
- Déménagements pas avant juin 2022 compte tenu des enjeux liés à la présidence française de l'UE
- Optimisation du nombre de postes de travail
- Création de 2 grandes salles de réunion en RDC de 65 m²
- Création de locaux de convivialité
- Acquisition de mobiliers neufs adaptés aux bureaux densifiés, recloisonnements ponctuels, rafraichissements des locaux

Etapes du projet

Un délai de concertation à respecter et une surface à répartir contrainte

- Projet de macro-zoning transmis au SG le 04/11/21 (V0 DSS)
- Décision de la SG transmise au DGAL et au CGAAER le 19/01/22
- Annonce des arbitrages en GT relocalisation du 25/01/22
- Transmission des plans vierges au DGAL le 17/02/22, en vue de l'élaboration d'une proposition de macro-zoning par le G5 partagée dans un 2^{ème} temps par les membres du CODIR

Etapes du projet

- 1^{ère} réunion du GT comprenant les représentants du personnel du CT DGAL, 1 représentant par sous-direction, la SDLP et la DSS: le 01/04/22
- Point d'avancement: en CT du 08/04/22
- GT relocalisation du MAA: le 15/04/22
- Elaboration du projet de micro-zoning par les sous-directions: au plus tard le 19/04/22
- 2^{ème} réunion du GT (valant COPIL de validation DGAL / SDLP / DSS): le 20/04/22

Etapes du projet

- Avril/mai 2022: rafraîchissement et nettoyage des locaux, peinture des locaux dégradés
- A compter de Juin 2022, préparation du déménagement: rédaction des fiches déménagement.
- Juillet 2022: distributions de cartons et étiquettes
- Déménagement en septembre/octobre

Principes de densification (à adapter aux contraintes de l'immeuble)

- Pas de bureaux individuels, en dehors de l'encadrement à partir de chefs/cheffes de bureaux
- Chefs/cheffes de bureau: 12 à 15 m² maximum
- Sous-directeurs/directrices: 15 m² maximum
- Chefs/cheffes de service: 17 m² maximum
- DG et DG adjointe: 17 à 20 m² maximum
- Bureaux 2 agents: 15 m² maximum
- Bureaux 3 agents: 21 m² maximum
- Bureaux 4 agents: 28 m² maximum

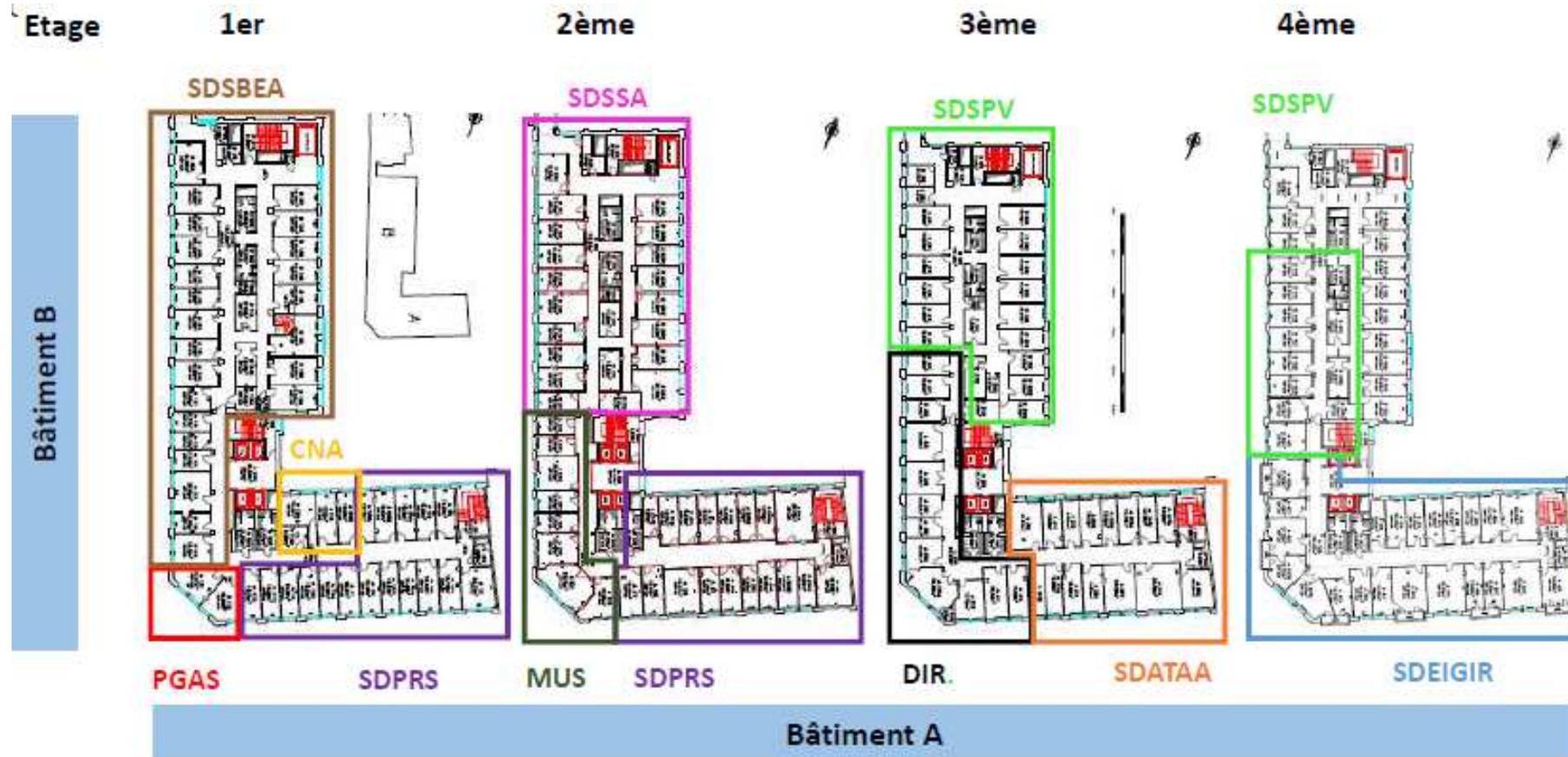
Postes de travail théoriques par étage

- Surfaces allouées: tout le 1^{er}, le 2^{ème} et le 3^{ème} étage et partie du 4^{ème} étage
- 1er étage : 80 postes
- 2ème étage : 80 postes
- 3ème étage : 83 postes
- 4ème étage : 49 postes

Macro-zoning: Proposition de répartition des structures

- Etage 1 A: SDPRS, PGAS, SDSBEA
- Etage 2 A: SDPRS, MUS
- Etage 3 A: Direction (DG, DGA, MIVAS, DSS, Secrétariat Dir/CS, Chef de Cab, pôle documents, CS), SDATAA
- Etage 4A: SDEIGIR
- Etage 1 B: SDSBEA
- Etage 2 B: SDSSA
- Etage 3 B: SDSPV
- Etage 4 B: SDSPV

Macro-zoning: Proposition de répartition des structures



Micro-zoning: Proposition de règles pour l'allocation des espaces

- 1 salle de réunion par structure, avec système de réservation
- Bulles de confidentialité (visio, téléphone, ...) dans les espaces de 2^{ème} jour
- Espace de convivialité dans un bureau avec fenêtre
- Marges de manœuvre pour l'accueil de stagiaires, d'alternants et bureaux nomades (à répartir dans les bureaux et les salles disponibles dans les étages)

Bureau témoin

- 1 bureau témoin pour 3 personnes a été aménagé en A 127
- Visite possible pour qui le souhaite

